

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

N°44 novembre 2006

infos

Sommaire

Editorial

- Mise aux normes. Suite...

Assainissement

- La nouvelle station d'épuration
- Assainissement non collectif

Environnement

- Nettoyage de nos rivages et nos chemins
- Pile c'est collecté, face c'est recyclé ...
- Le tri des déchets à Bréhat
- Composteurs
- Ordures ménagères : horaires et modalités

Travaux

- Réfection de la voirie

Sécurité

- Téléalarme à domicile

Une prise record

Décès

- Jean Tropel

Numéros utiles

La commune et internet

Etat-civil

Mise aux normes. Suite...



Trois gros projets mobilisent aujourd'hui la commune. Trois projets d'équipement importants pour l'île, à la fois en raison de leur utilité mais aussi de leur coût. Trois équipements qui vont engager Bréhat pour de nombreuses années. Trois projets qui sont justifiés par des obligations de mises aux normes.

“

Le premier de ces projets concerne la station d'épuration. Bréhat Infos présente en détail ce projet pour lequel le constructeur vient d'être choisi. Dans ce cas la mise aux normes va s'avérer un véritable progrès puisque la nouvelle station d'épuration sera l'une des plus performantes de la zone côtière, tant du point de vue du traitement de l'eau que de celui des boues et des odeurs. Elle permettra aussi, dans le futur, de raccorder de nouvelles maisons. Je voudrais souligner que toutes les habitations bénéficieront directement ou indirectement de ce nouvel équipement. Bien entendu les maisons qui sont ou y seront directement raccordées mais aussi toutes les autres puisque cette station traitera, de façon obligatoire, les vidanges de fosses septiques. Notre environnement devrait ainsi être amélioré. Une attention a été portée à l'intégration de cette station dans le paysage puisque les nouveaux bâtiments ont été réduits à l'essentiel. Le coût du projet est d'environ 1 200 000 € HT. Le nouvel équipement sera opérationnel en juin 2008. Le conseil municipal envisage que la gestion de cette nouvelle station, plus sophistiquée que la précédente soit confiée à une société spécialisée.

Le second projet est celui de l'EHPAD, la maison de retraite. L'établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes est administré par un conseil d'administration indépendant de la commune, mais le maire en est le président et plusieurs conseillers municipaux y siègent. Cette restructuration est rendue

nécessaire pour pouvoir accueillir les résidents dans des chambres uniquement en rez-de-chaussée. Un bâtiment supplémentaire va devoir être construit. La capacité d'accueil sera réduite de 50 à 47 résidents. La commune a acheté le terrain sur lequel l'extension sera réalisée et le rétrocédera pour l'euro symbolique à l'Office Public d'HLM des Côtes d'Armor qui construira le nouveau bâtiment. Le coût devrait s'élever à environ 3 400 000 € (TTC). Il devra être financé par le budget propre de l'EHPAD qui dispose de l'autonomie financière. La commune est active dans la recherche du financement préalable de ce projet qui conditionne la réalisation des travaux. Il est loin d'être bouclé à ce stade. Dans ce contexte, un rapprochement de la maison de retraite vers l'hôpital de Paimpol est en bonne voie. La maison de retraite serait incluse dans une structure plus importante afin d'en assurer la pérennité à laquelle les élus et la population de Bréhat sont particulièrement attachés. Accessoirement un signe que la commune de Bréhat n'est pas opposée à des coopérations intercommunales quand elles s'avèrent efficaces. Une occasion pour moi de remercier tous les nombreux acteurs de ce projet à Bréhat, Paimpol, St Brieuc et au-delà...

Le dernier projet concerne la construction d'une caserne de pompiers. La commune fait partie du SDIS le syndicat départemental d'incendie et de secours. Les futures normes nous obligent à disposer d'un nouveau bâtiment. On peut regretter que des ...

... normes draconiennes s'appliquent ainsi à Bréhat. Mais malgré le dévouement des pompiers de Bréhat, nous n'avons pas les moyens, ni d'ailleurs la volonté, d'être totalement autonomes en matière d'incendie et de secours. Nous avons besoin de continuer à être inclus dans un dispositif départemental à même de gérer les hommes et les matériels. Déjà, depuis deux ans, de septembre à juin, une fin de semaine par mois, la permanence des pompiers est assurée par du personnel du SDIS. Nous avons

donc besoin d'une nouvelle caserne. Le coût estimé est d'environ 1 000 000 €.

Ces trois projets, chacun à leur manière, vont peser sur notre budget communal, quels que soient le niveau des subventions que nous recevrons. Il en a été tenu compte au cours des dernières années en limitant les investissements afin de préparer ceux-ci. Ces nouveaux équipements seront donc financés en utilisant les ressources propres de la commune et avec un recours

modéré à l'emprunt. Les tarifs liés à l'assainissement seront parallèlement revus comme il l'a été annoncé à plusieurs reprises.

Trois projets, trois équipements qui vont être construits dans les prochains mois et qui seront plus visibles que d'autres réalisations de la commune.

Yvon COLIN
Maire

Assainissement

La nouvelle station d'épuration

Les nouvelles sont bonnes : nous sommes dans les temps et nous devrions avoir notre future station d'épuration dans les délais prévus.

Le début des travaux s'annonce pour septembre 2007 et la mise en service de la nouvelle installation pour l'été 2008 si tout se déroule normalement. L'appel d'offres a été lancé et l'ouverture des plis a été réalisée le 2 octobre 2006.

Trois entreprises nationales ont remis leurs soumissions : Degrémont – Lyonnaise des eaux, Cegelec et Stereau (Groupe Saur). C'est la société Degrémont-Lyonnaise des eaux qui a été retenue.

Rappelons que la capacité actuelle de la station : 1300 équivalents /habitants (E/H) sera portée à 1950 E/H pour permettre des extensions du tout-à-l'égout sur l'île.

Cette nouvelle station, située à l'emplacement actuel, ne demande pas de surface supplémentaire. L'installation actuelle continuera à fonctionner durant les travaux. Elle disposera de la nouvelle technique membranaire qui permettra, au niveau des rejets, des performances très supérieures à celles d'aujourd'hui et bien meilleures que les minimums légaux. En un mot, l'eau qui sortira de la station sera désinfectée "qualité baignade et arrosage" au sens de la réglementation qui entrera en application en 2008.



La station s'intégrera, sans nuisances olfactives ou visuelles, dans le site actuel, dans le parfait respect du plan local d'urbanisme. Un point zéro a été effectué cet été, c'est-à-dire que deux tests témoins ont donné les valeurs actuelles des bruits et des odeurs que ne devra pas dépasser la nouvelle station.

Autre point positif, la densité des boues produites par centrifugation permettra leur évacuation sur le continent. En outre cette station traitera obligatoirement toutes les vidanges des fosses septiques.

La qualité de l'eau pourrait permettre de supprimer partiellement ou en totalité l'actuel émissaire de rejet en mer.

La nouvelle station d'épuration sera présentée au public au prochain Printemps de l'environnement (17 et 18 mai 2007).



L'assainissement non collectif (A.N.C.)

La réunion du 10 août 2006 à la salle polyvalente sur ce sujet a réuni plus de 100 propriétaires de maisons représentant environ 6 à 700 personnes.

Les débats, animés par Jean-Michel Belotte, ingénieur à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Côtes-d'Armor, et Alan Dombrie, expert, ont remporté un franc succès et ont permis de clarifier un certain nombre de points.

En premier lieu, les contrôles ne se feront pas dans l'immédiat. Il y a trop de maisons à contrôler dans les délais qui avaient été indiqués (7 000 sur la région de Paimpol, dont 500 à Bréhat). Dans le meilleur des cas, pas de contrôles avant une année.

Le contrôle principal portera dans un premier temps sur les effluents à la sortie de la fosse septique. Les propriétaires de maisons dont la fosse septique fonctionne normalement ne seront pas inquiétés dans l'immédiat. L'étude de la dispersion en sortie de fosse viendra ultérieurement.

Par contre, les propriétaires qui doivent construire une nouvelle maison, ou ceux qui ne possèdent pas de fosse septique et qui envoient leurs effluents dans un puisard perdu ou directement en mer, doivent se pencher dès maintenant sur leur installation qui doit impérativement être mise aux nouvelles normes dans les mois qui viennent.

Une documentation spécifique, avec les nouvelles directives et les solutions techniques, a été spécialement constituée pour eux et peut être retirée, ou demandée par courrier, à la mairie de Bréhat.

Il a été convenu qu'une nouvelle réunion (en dehors des jours de grandes marées !...) se ferait sur le sujet dans le courant de l'année 2007 où seront notamment présentées les modalités des contrôles et les solutions techniques de mise aux normes dans les mois qui viennent.

Entre-temps, vous pouvez utilement vous pencher dès maintenant sur la fiche d'identité de votre installation car vous devrez fournir ces informations aux contrôleurs, lors du diagnostic, et aux entreprises :

- *Caractéristiques du logement* (usage, nombre de pièces, nombre d'occupants, année de construction, année d'installation et dispositif actuel de l'assainissement).
- *Etat des eaux pluviales, des sources et des puits sur la parcelle.* Où vont vos eaux pluviales ?
- *Descriptif du système de prétraitement actuel* (type et caractéristiques des ouvrages, origine des effluents, accessibilité, profondeur, diamètre, ventilation, état général etc....)
- *Plan côté de l'installation* avec localisation des bacs dégraisseurs, de la fosse septique, des puisards.

- *Niveau d'entretien et de fonctionnement du prétraitement* (date de la dernière vidange, hauteur des boues).
- *Type et caractéristiques du traitement* (filière datée de la mise en place, dimensionnement, matériaux, profondeur, accessibilité, fonctionnement).
- *Type et caractéristiques du système de dispersion*, puisard, grève, drainage.

Notez que ce diagnostic peut aller jusqu'à une recherche complète avec décapage du terrain si vous n'avez pas les informations requises.

La connaissance des éléments ci-dessus vous permettra d'aborder sereinement la réunion de l'année prochaine.

Veillez enfin noter que la nouvelle station d'épuration retenue par le conseil municipal (capacité 1950 E/H) pourrait éventuellement permettre le raccordement au tout à l'égout de plusieurs quartiers de l'île sud.

Contact : René BOUÉ
Mairie de BREHAT
Tél : 06 07 84 33 33
reneboue@wanadoo.fr

Nettoyage de nos rivages et nos chemins

Devenue une habitude, cette action de nettoyage par les habitants, résidents et vacanciers a été menée cette année avec l'aide des Scouts de France, section de Combrelé.

Le mardi 1^{er} août a été consacré à l'île Nord et le mercredi 2 à l'île Sud.

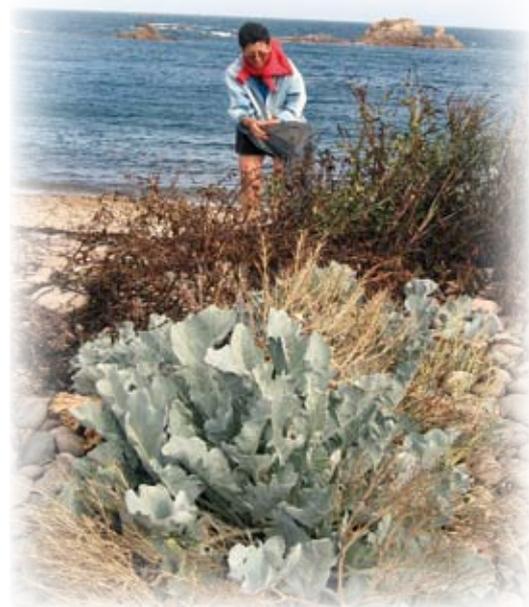
Il y a eu une très forte participation des jeunes vacanciers (25 le mercredi sur l'île Sud) et des riverains de l'île Nord. D'une façon générale, hélas, pas assez d'adultes qui auraient aidé les jeunes à retirer les déchets lourds que nous avons dû laisser sur nos côtes ! Peut être une raison : nous avons connu assez tard la date de venue des Scouts, ce qui nous a donné peu de temps pour préparer ces journées.

Nous ferons mieux l'année prochaine et osons espérer en 2007 une plus forte participation des adultes habitants, résidents et vacanciers pour aider au nettoyage de l'île.



Les équipes de la commission Environnement et leurs associés bréhatins ont accompagné les groupes tout au long de ces 2 journées.

Merci à tous et en particulier à Didier Daigre et Pierre Auffret qui se sont chargés du transport des déchets, à tous ces jeunes vacanciers et aux jeunes Scouts qui ont assuré la propreté du camping pendant leur séjour et une journée d'animation à la maison de retraite.



Pile c'est collecté, face c'est recyclé ...



Merci à nos commerçants qui ont accepté de reprendre les piles usagées. Chaque magasin dispose désormais d'un petit container carton réalisé à Bréhat.

Dès le mois de mars prochain, des containers mieux adaptés seront mis en place dans ces magasins par la mairie et un accord de reprise des piles usagées sera conclu avec la Société Ecopile. Des minis containers carton seront mis à la disposition des loueurs (demande à adresser dès maintenant à la mairie).

Il n'y a donc plus aucune raison de trouver des piles dans nos poubelles et dans nos grèves.

Il faut savoir par ailleurs, que lorsqu'une benne à ordures se présente à l'incinérateur de Pluzunet où sont traités nos déchets, elle passe sous un tunnel qui détecte les piles et, en cas de détection d'une seule pile, le camion est automatiquement mis en fourrière pour 40 jours.

Notre bilan de l'été 2006 est bon : nous avons collecté environ 60 kg en deux mois et récupéré en outre 100 kg qui étaient stockés.

Le tri des déchets à Bréhat

Parodiant un poème de François René Chateaubriand "Le printemps, en Bretagne, est plus doux qu'aux environs de Paris", on peut dire que la tri des déchets à Bréhat est bien particulier à notre île et différent par exemple de celui de Paris ou d'autres villes.

En effet notre système de tri peut perturber quelque peu les nouveaux résidents et vacanciers qui viennent de villes et de communes où l'approche du tri est totalement différente de la nôtre.

Quelles catégories de déchets triions-nous sur l'île de Bréhat ?

- Papiers, cartons et plastique
- Verres
- Petites ferrailles, canettes, boîtes de conserve
- Piles usagées
- Déchets de cuisine
(les composteurs individuels de jardin seront disponibles en mars 2007)



Boîtes de conserve et canettes en vrac

Pourquoi ne pas trier séparément les papiers, cartons et plastiques comme cela se fait ailleurs ?

Comme vous le savez, nos déchets sont mis en balles à Bréhat et envoyés sur le site de Pluzunet, où ils sont incinérés. Nous avons donc intérêt à envoyer sur ce site des matériaux à fort pouvoir de combustion. En outre, nous n'avons sur Bréhat aucune capacité de stockage à sec des papiers et cartons. Or, un simple papier froissé ou du carton mouillé ne peuvent être recyclés.

Nous avons, jusqu'à maintenant, inclus nos déchets de cuisine dans notre poubelle avec la première catégorie ci-dessus (papiers, cartons et plastiques).

Pourquoi ne pas continuer ?

Parce que nous expédions nos déchets sur le continent, après mise en balles, et le coût d'une tonne de déchets est d'environ 375 euros. Les déchets de cuisine des particuliers représentent 150 tonnes par an. Si nous arrivons à ne plus envoyer ces

déchets organiques fermentescibles sur le continent, nous réalisons une économie substantielle de plus de 55 000 euros par an qui peut très largement financer le dossier "propreté et assainissement de notre île". A terme, les déchets de cuisine des métiers de bouche devront être collectés et viendront s'ajouter à ces 150 tonnes (estimation 50 tonnes/an).

On comprend difficilement que notre marc de café, nos épluchures de pommes de terre, nos fanes de carottes, nos restes de repas, soient

envoyés sur le continent pour y être incinérés.

Par contre on comprend aisément que ces déchets de cuisine peuvent être avantageusement compostés sur notre île, d'où le système des composteurs individuels de jardin qui se met en place et qui sera opérationnel dès mai 2007. A noter que beaucoup de Bréhatins n'ont pas attendu pour mettre leurs déchets de cuisine sur leur tas de compost dans leur jardin et nous les en félicitons et remercions.

A quoi servent les gros containers de 600 litres destinés au verre qui ont été mis en place avant l'été ?

Ces containers ont été mis en place pour faire la transition avec la suppression de la collecte porte à porte du verre à partir du 1^{er} janvier 2007. Ce système permet aux habitants d'apporter, à tout moment et à leur convenance, leur verre à la borne d'apport volontaire, sans avoir à se préoccuper de revenir reprendre leur casier après la collecte.

A quoi servent les containers de 600 litres destinés aux ordures ménagères et réservés aux visiteurs ?

Pourquoi ne peuvent-ils être utilisés par les habitants ?

Ces containers ont été mis en place pour faire face à l'afflux des visiteurs à la journée. Ils sont donc, pour cette raison, réservés à ces visiteurs. Des petits containers sont répartis sur l'île, dans le même but, notamment aux points de pique-nique et sur les axes principaux. Ce système est nécessaire pour éviter les amoncellements de déchets que nous avons connu, en saison, dans le passé.

Les habitants et résidents bénéficient, eux, d'un service régulier de ramassage porte à porte des poubelles. Ils sont parfaitement informés des jours de ramassage de leur propre poubelle et n'ont aucune raison d'utiliser ces containers, sauf le jour de leur départ. La grande majorité des Bréhatins a logiquement compris ce principe. Toutefois certains

irréductibles persistent à ignorer ces recommandations mais nous gardons l'espoir de les persuader de prendre ces bonnes pratiques.

Il est donc demandé à ces utilisateurs "pirates", qui ont été observés et qui sont connus, d'utiliser leur propre poubelle, de ne pas surcharger ces containers et de cesser ces pratiques qui ne sont pas le fait de citoyens soucieux des efforts que nous faisons pour garder Bréhat propre.

Les points de collecte sont souvent encombrés de boîtes de conserve et de canettes en vrac.

Cela fait désordre. N'y a-t-il pas un remède ?

Premier remède, sa propre conscience, et, si on considère qu'il faut plusieurs années pour acquérir les éco-gestes de base, nous devons encore attendre un peu...

Il existe sur l'île un service de ramassage à dates régulières de ces déchets. Certaines personnes continuent, malgré de fréquents rappels, à ignorer ces dates, d'où ce désordre. Des containers réservés aux canettes et boîtes de conserve ont été expérimentés l'été dernier, et cette expérience semble très positive.

Elle sera évoquée en conseil municipal et éventuellement généralisée.

A suivre...

Que faire de certains déchets non répertoriés ci-dessus ?

Façences, appareils électroménagers, grosses ferrailles, batteries, postes de télévision, etc.

Ils sont à apporter, par vos soins et aux heures d'ouverture, à la déchetterie de Chicago. Des bacs y sont prévus pour les batteries.

Veillez noter que partout en France les commerçants qui vous livrent des appareils neufs ont l'obligation de reprendre les anciens (électroménager, télévision, ordinateurs, aspirateurs, fers à repasser, rasoirs, brosses à dents électriques, et, d'une façon générale, tout appareil avec prise de courant, pile ou batterie).

A quand une déchetterie moderne à Bréhat ?

Le plus tôt possible sera le mieux. C'est urgent et prioritaire, car nous allons un jour crouler sous nos déchets. Il va bientôt être nécessaire d'évacuer nos déchets verts et les agrégats.

Une étude est en cours auprès des entreprises travaillant sur Bréhat pour chiffrer les quantités résiduelles à évacuer ou à traiter sur place (broyage, concassage, compostage ou autre).

Chicago va par ailleurs être rapidement saturé et brûler comme on est obligé de le faire actuellement n'est plus concevable.

Le dossier est en cours de discussion au Conseil général à Saint-Brieuc et à la Direction de l'Environnement à Rennes. Il est étroitement lié au nouveau projet portuaire qui permettra l'évacuation régulière de nos déchets par voie maritime sur le continent. La population sera informée de son avancement.

Qu'appelle t-on éco-geste ?

C'est un geste répété très souvent, parfois quotidiennement et qui permet de réaliser des économies d'eau, d'énergie et de matière (lumière, douche...). D'une manière générale, il permet d'acquérir des habitudes favorables à la protection de l'environnement (tri des déchets, propreté de nos maisons et de nos villages...).

Ordures ménagères : rappel des horaires et des modalités de ramassage

Pendant l'hiver 2006, le ramassage des ordures ménagères aura lieu, [pour l'île Sud et l'île Nord](#) : le mercredi Le ramassage des boîtes de conserve et petites ferrailles

[pour l'île Sud et l'île Nord](#) : le dernier jeudi de chaque mois

Les poubelles doivent être mises en bord de route la veille au soir et ramassées aussitôt après le passage du camion.

Les boîtes de conserve ne doivent pas être enfermées dans des sacs plastiques mis au bord de la route sans considération du jour de ramassage. Elles doivent, la veille de ce jour, être entreposées dans un conteneur (poubelle, bac...) qui peut être facilement vidé par les employés municipaux.

[Attention changement pour le ramassage des verres](#) :

Jusqu'au 4 janvier 2007 inclus pour l'île Sud et l'île Nord le ramassage continuera aura lieu le premier et troisième jeudi de chaque mois

A partir du 5 janvier 2007, il sera demandé à chacun de déposer ses verres dans les conteneurs situés un peu partout dans l'île.

Téléalarme à domicile

Seul(e), isolé(e), vous serez tranquilisé(e) grâce au système de téléalarme à domicile. Il se présente sous la forme d'un médaillon que vous porterez autour du cou.

En cas d'incident (une chute, un malaise, une crise d'angoisse ou tout autre problème), il vous suffira d'appuyer sur le bouton central du médaillon et vous serez en contact immédiat avec le service habilité à déclencher les secours. L'installation revient à 30 € et la cotisation mensuelle est de 23 €.

Une brochure explicative sera à votre disposition à la mairie pour tout autre renseignement.

Une prise record

Lors de la marée du 15 août, Max Le Diagon a pêché, à la main, un homard de plus de deux kilos. Une prise record effectuée du côté de Béniguet ou de Maudez...

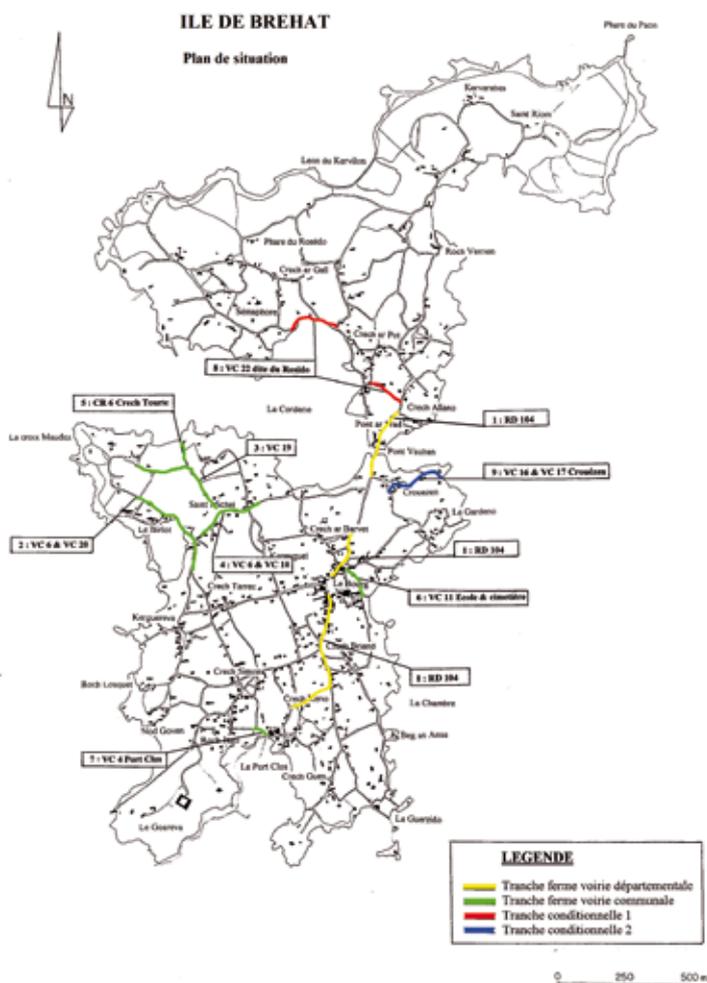


Composteurs

Les composteurs seront disponibles, comme prévu, en mai 2007. Plus de 120 personnes ont répondu au questionnaire et seront contactées dans le courant de l'hiver avec tous les éléments pour leur permettre de confirmer leur option. Les renseignements que nous avons obtenus dans des communautés de communes voisines et auprès du Conseil général nous conduisent à vous recommander de ne pas choisir un modèle trop petit. A titre d'exemple, le modèle de 450 litres convient à une famille de deux personnes avec un petit jardin. Au delà il est préférable de s'orienter vers un modèle plus grand d'environ 800 litres.



Travaux



Réfection de la voirie communale et départementale

Un important programme de réfection de la voirie communale et départementale sera réalisé de la mi-janvier à fin avril 2007 par l'entreprise SCREG.

La solution technique retenue est la même que pour les travaux précédents : un enrobé à froid recouvert d'un gravillonnage comportant 60 % de gravillons de Fréhel et 40 % de gravillons de Scignac qui donne la couleur à la chaussée. Les voies conservent bien entendu leur largeur initiale et le cas échéant une reprise de la structure de la chaussée est effectuée.

Le coût des travaux : 347 000 €. Il sera partagé entre le département et la commune qui supportera plus de la moitié de ce total.

La commune et Internet

La commune dispose d'un site internet destiné à l'information des habitants et résidents. Son adresse : iledebrehat.fr ou ile-de-brehat.fr. Outre des informations pratiques (horaires et tarifs municipaux, réglementation sur les feux et le bruit...) vous y trouverez les procès verbaux intégraux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti par courriel de la parution du prochain numéro de Bréhat Infos et de sa disponibilité sur le site de la commune, envoyez un message en ce sens à Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr

Décès

Jean Tropel

Le 26 mai dernier a été enterré dans le cimetière de Bréhat, Jean Tropel. Agé de 86 ans et issu d'une très ancienne famille de l'île, il a eu un parcours hors du commun. Dès l'armistice, il s'était engagé dans la Résistance au sein du réseau Andalousie. Après guerre, il continuera à servir son pays comme fonctionnaire attaché à la présidence du Conseil, puis auprès du Premier

ministre. Il était colonel de réserve des Troupes de Marine. Officier de la Légion d'honneur à titre militaire, croix de guerre avec palme, médaillé de la Résistance, il était aussi distingué par une rare décoration britannique : la King's medal for the cause of freedom, (médaille du Roi pour la cause de la liberté).

Etat-Civil

Mariages

Adrien, Hubert, Alain SOLAND
et Patricia, Blanche, Léa GUINGEL
07 juillet 2006

Aymeric, Gilles, Marie FORTIN
et Edith, Monique, Marie VIDEMENT
29 juillet 2006

Xavier, Yves, Désiré GUILLOIS
et Florence, Aline, Alice BARTHY DE
COURTENAY
11 août 2006

Romarc LEUX
et Morgane LE CLEUZIAT
09 septembre 2006

Naissance

Tristan, François, Jean TARTAULT
03 septembre 2006

Décès

Charles PRIGENT
30 juin 2006

Jean-Pierre PRIGENT
09 août 2006

Louise, Henriette, Françoise LE GUEN
veuve LE PAGE
16 septembre 2006

Anaïs, Marie, Joseph THOMAS
veuve GUYOMARD
05 octobre 2006

Bibliothèque

Horaires :

De septembre à juin :

le mercredi matin de 11h à 12h

Numéros utiles

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE 17

APPEL URGENCE EUROPEEN

(met automatiquement en œuvre
les n° ci-dessus) **112**

CENTRE ANTI-POISONS

RENNES **02 99 59 22 22**

Mairie 02 96 20 00 36

Télécopie 02 96 20 01 92

Médecin Bréhat 02 96 20 09 51

Dr Cao-Thian

Police Bréhat 06 76 86 78 19

Eric Grison

Gendarmerie

Bréhat (été) **02 96 20 04 21**

Paimpol **02 96 20 80 17**

Petit train 06 86 77 85 46

routier 02 96 20 04 06

Directeur de la publication :

Yvon COLIN, maire

Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr

Coordonnateur :

Jean-Luc LE PACHE, adjoint

jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation :

J'imprime

Impasse des Longs Réages

22194 Plérin

Tél : 02 96 58 02 03

